



CANAL DE
SOULANGES



APPEL AUX ARTISANS

Municipalité de Pointe-des-Cascades – 2023

Conceptualisation et réalisation d'une arche d'entrée pour le Parc nature de Pointe-des-Cascades.

LES INSTIGATEURS DU PROJET

La municipalité de Pointe-des-Cascades

La municipalité de Pointe-des-Cascades a été fondée en 1961, mais la beauté de son paysage culturel incite les gens à s’y installer depuis aussi loin que le 17^e siècle. Son Parc nature, bordé par le lac St-Louis, le fleuve St-Laurent ainsi que le canal de Soulanges, est un lieu de rassemblement pour les gens aimant bénéficier du plein air à deux pas de chez eux. Le Parc nature est l’incarnation de la vision de la municipalité, qui désire offrir un milieu de vie où la nature, la culture et le patrimoine sont mis à l’avant-plan.

Le parc du canal de Soulanges

Le Parc du canal de Soulanges est un organisme à but non lucratif dont la mission est d’aménager, de valoriser et d’animer le canal de Soulanges sous les angles du patrimoine, du plein air, de la culture et du développement durable. Le Parc du canal se veut un lieu de rassemblement pour les citoyens, où l’identité du lieu est intimement liée aux histoires de familles, à l’enfance, ou au paysage d’une terre d’accueil pour les nouveaux résidents. Pour les artistes, ce peut être un lieu d’inspiration, de création, de diffusion.

CONTEXTE ET PROJET

La municipalité de Pointe-des-Cascades interpelle les artisans afin de les inviter à déposer un projet visant l’édification d’une arche d’entrée, qui se situera au début des sentiers du Parc nature. L’implantation d’un symbole visuel clair, via une œuvre structurale, a pour objectif d’inviter les visiteurs se trouvant dans le noyau villageois à parcourir les sentiers.

Le présent appel de projets se veut sciemment très ouvert et comporte peu de balises. L’œuvre choisie fera l’objet de discussion entre l’artisan qui la propose et les instigateurs du projet qui agiront à titre de comité de direction artistique afin de s’assurer que la nouvelle structure se marie bien au paysage culturel déjà existant.

L’arche d’entrée sera implantée dans le parc Saint-Pierre, situé au 60 chemin du fleuve à Pointe-des-Cascades, et surplombera la piste asphaltée déjà existante.

Ce projet est rendu possible grâce au soutien financier du Conseil des arts et de la culture de Vaudreuil-Soulanges par l’entremise de son Programme d’innovation culturelle et numérique 2023.

OBJECTIFS

Les usagers du Parc nature se méprennent fréquemment quant à l'emplacement de l'entrée exacte du Parc nature. Ils croient à tort qu'elle se situe à la guérite payante qui se trouve sur le chemin du fleuve. En réalité, cette dernière est enclavée dans le parc et son usage est destiné à tarifier les plaisanciers désirant se prévaloir du privilège de mettre une embarcation à l'eau. Malheureusement, les promeneurs occasionnels se déplacent jusque-là en voiture et se voient charger 15\$ pour l'entrée de leur véhicule, alors que l'accès aux sentiers du Parc nature est totalement gratuit.

Le début du Parc nature se situe en fait au cœur du noyau villageois, derrière la pergola du parc Saint-Pierre. C'est là que débute le premier sentier, nouvellement nommé promenade du Canal, un sentier menant au bassin de plongée sous-marine, au belvédère, au Village des Écluses, de même qu'à la partie du parc bordée par le fleuve Saint-Laurent et le lac Saint-Louis. Il y a à cet endroit un stationnement incitatif gratuit, que nous aimerions que les usagers utilisent avec les objectifs suivants :

- 1) Avoir accès au parc gratuitement
- 2) Découvrir une plus grande partie du parc qu'ils ignorent lorsqu'ils se stationnent à l'intérieur du parc
- 3) Encourager les déplacements actifs dans la municipalité
- 4) Permettre aux usagers une meilleure mobilité entre les différents sites présents à Pointe-des-Cascades

Une nouvelle signalisation du Parc nature, développée grâce à une collaboration entre la municipalité de Pointe-des-Cascades et le Parc du canal de Soulanges, sera implémentée en 2023. La signalisation indiquera où se situe l'entrée du Parc nature, mais nous désirons marquer clairement cet accès en l'intégrant au paysage culturel, sous forme d'arche d'entrée surplombant le sentier de la piste cyclable.

Nous croyons fermement que l'implantation d'une œuvre d'art structurale nous aidera à changer les habitudes des usagers du Parc nature afin qu'ils pénètrent dans le parc au bon endroit, et ainsi profiter de l'ensemble de ce qu'il a à offrir (paysage culturel, patrimoine, activités culturelles) plutôt que seulement la partie villégiature appelée Pointe Juillet.

DÉTAILS TECHNIQUES

Comme mentionné précédemment il n'y a que peu de contraintes techniques dans cet appel de projets dans le but de favoriser l'inventivité et la créativité des postulants. Les principales balises concernent la forme, les matériaux, ainsi que l'assemblage final.

La forme

Comme en fait mention le titre du projet *L'arche d'entrée*, toutes les structures proposées en réponse à cet appel devront prendre la forme d'une arche. Nous désirons, par l'imposition de cette forme, faire écho à trois niveaux :

1. Souligner qu'il s'agit d'une porte d'entrée symbolique invitant à la découverte;
2. Rendre hommage à l'arche qui surplombe déjà le pont enjambant le canal dans le noyau villageois;
3. Rappeler la structure en arche qui est présente sur plusieurs structures tout au long du Parc du canal de Soulanges.

Voici une image du lieu d'implantation pour donner une meilleure idée de l'espace :



Les matériaux

Les matériaux utilisés devront être en accord avec la politique culturelle de Pointe-des-Cascades en regard du développement durable :

« Le paysage culturel de Pointe-des-Cascades est unique et représente pour nombre de citoyens, la raison pour laquelle ils s’y sont établis. La municipalité s’engage à développer Pointe-des-Cascades de manière responsable et durable pour les générations futures, de même qu’à conserver son cachet naturel. »

Les implantations le long du canal doivent se faire dans le respect et la valorisation de l’esprit du lieu. Dans ce cadre, les matériaux et les formes proposées doivent refléter et s’intégrer harmonieusement au paysage patrimonial du canal de Soulanges. Les matériaux nobles et identitaires doivent être privilégiés, tels que :

- le bois clair (ou composite aux teintes claires),
- la pierre, le béton ou des surfaces rappelant les maçonneries,
- le métal clair (acier inoxydable, galvanisé ou aluminium)
- le métal noir (fonte, acier, etc.).
-

L’assemblage final

Le projet déposé devra tenir compte que l’arche d’entrée sera arrimée au sol soit à l’aide de techno pieux, ou encore de sono tubes remplis de ciment, selon les exigences d’ingénierie de la structure.

La municipalité de Pointe-Cascades et le parc du canal de Soulanges veilleront à l’implantation finale, en compagnie de l’artisan, et se chargeront des frais inhérents.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE CONCEPTION ET ADMISSIBILITÉ

Les exigences en matière de conception pour l’arche d’entrée sont les suivantes :

- L’arche d’entrée devra être créée en tenant compte du lieu d’installation (lieu public extérieur) et du type de clientèle desservi (public large de tous âges);
- L’artisan devra prendre en compte les composantes reliées à l’aménagement culturel du territoire en lien avec la municipalité de Pointe-des-Cascades ainsi que le Parc du canal de Soulanges (composantes paysagères, patrimoniales et architecturales) et la prise en compte de l’espace public dans l’élaboration du concept et le déploiement de l’arche d’entrée;
- L’arche d’entrée devra être développée en harmonie avec les orientations visuelles de la Politique culturelle de Pointe-des-Cascades ainsi que du Plan

directeur d'aménagement culturel et paysager du Parc du canal de Soulanges;

- L'arche d'entrée ne peut contenir de publicité ou de matériel promotionnel pour aucune compagnie ou produit;
- L'arche d'entrée ne peut contenir de violation de droit de propriété intellectuelle, de marque de commerce, de marque de produit, d'images d'activité illégales;
- La conception de l'arche d'entrée devra prévoir des matériaux durables pouvant résister aux intempéries à long terme et inclure une préoccupation pour les composantes du développement durable.

De façon non limitative, les artistes résidant sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges seront priorisés.

ÉCHÉANCIER ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

La date limite pour déposer sa candidature est le **dimanche 10 septembre 2023 à 23 h 59**.

L'artisan sélectionné sera informé au plus tard le **vendredi 22 septembre 2023**.

Le plan et concept final devront être approuvés au plus tard le **1^{er} décembre 2023**

L'arche d'entrée devra être livrée pour une installation prévue le **3 juin 2024**

L'enveloppe budgétaire totale (incluant les frais de conception, les matériaux, la livraison ainsi que les taxes applicables) est de **15 000\$**

SOUMETTRE UNE CANDIDATURE

Tout artisan peut déposer une candidature. Le dossier doit contenir les éléments suivants:

- Curriculum vitae ou profil artistique à jour;
- Portfolio, incluant une courte explication de la démarche artistique ou artisanale;
- Lettre d'intérêt indiquant l'inspiration en lien avec le projet et/ou motivations à déposer une proposition
- Idées en lien avec le projet / proposition :
 - Liste de matériaux, médiums et techniques utilisées et ce en quoi ils sont compatibles avec l'idée générale du projet (implantation extérieure);
 - Répartition des coûts, le budget maximal alloué étant **de 15 000** (incluant les taxes).

N.B. Les idées proposées dans les candidatures sont pour fins de sélection seulement. Le concept final du projet sera ensuite peaufiné entre l'artisan choisi et la direction artistique du projet, assumée conjointement par la municipalité de Pointe-des-Cascades ainsi que le Parc du canal de Soulanges.

Faites parvenir votre dossier complet (*documents assemblés en un seul document PDF*) par courriel à Martin Champagne, coordonnateur des sports, des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour la municipalité de Pointe-des-Cascades (loisirs@pointe-des-cascades.com) **au plus tard le dimanche 10 septembre 2023 à 23 h 59**. Toutes les questions sur l'appel de projets doivent également être adressées par courriel.